

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE\_2017\_108**

**Séance du jeudi 13 avril 2017**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 06/04/2017

**Présents : 20**

*L'an deux mille dix-sept et le treize avril l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

**Votants: 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Secrétaire de  
séance: Jean-Paul VELAY**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN,  
Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves  
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER,  
François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan  
MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Dominique  
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul  
VELAY

**Représentés:** Marie LION par Stephan MAURIN

**Excusés:**

**Absents:** Laurent ARBOUSSET, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine  
BLACLARD, Albert DOUCHY, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT,  
Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

**Objet: Echange de Parcelles - DE\_2017\_108**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal une demande émanant de monsieur mario Pantel, acheteur d'un lot de parcelles comprenant une maison situées sur la commune historique de Fraissinet de Lozère à la Destourbe. Monsieur Pantel souhaiterait acheter, à l'issue de l'acquisition du lot de parcelles concernées, la parcelle cadastrée C 579 et appartenant à la Commune de manière à réaliser un accès routier à la maison.

Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Pantel l'échange de cette parcelle contre la parcelle C 574 comprise dans le lot de parcelles concernées par l'achat en cours.

Monsieur Pantel a accepté cet accord dans la mesure où la mairie prendrait en charge les frais de notaire liés à cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange de la parcelle C 579 contre la parcelle C574.
- Accepte que la commune prenne en charge les frais de notaire lié à cet échange.
- Décide de prévoir au budget les sommes nécessaires au paiement de ces frais.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à cet échange, y compris les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2017 048-200057594-20170413-DE_2017_108-DE